

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

DCTE

Liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2010

CABINET DU PRÉFET

ARRETÉ préfectoral réglementant la distribution et la vente à emporter de carburants

DACI

Délégation de signature au Directeur interdépartemental des routes Nord Ouest

17 décembre 2009

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Décision - Liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2010

La commission départementale chargée d'établir la liste des commissaires-enquêteurs pour l'Indre-et-Loire,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L 123-4, D 123-34 et suivants, relatifs à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur,

VU l'arrêté du 8 novembre 2007 du préfet d'Indre-et-Loire fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur,

VU l'arrêté du 1er juillet 2008 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2007 pré-cité,

VU l'avis de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaireenquêteur émis dans sa séance du 25 novembre 2009;

Décide:

Article 1er - La liste départementale des commissairesenquêteurs, prévue par le Code de l'Expropriation, est fixée ainsi qu'il suit pour l'année 2010 :

M. André AGARD 37200 TOURS officier de l'armée de terre en retraite

M. Pierre ALAZARD 37540 SAINT CYR SUR LOIRE dirigeant d'entreprise retraité

M. Daniel ANDRE 37000 TOURS ingénieur EDF-GDF retraité

M. Jean ARCHAMBAULT
 37100 TOURS
 cadre supérieur des télécommunications en retraite

M. Jean-Claude AUBÉ 37320 ESVRES SUR INDRE cadre d'entreprise industrielle en retraite

M. Pierre AUBEL 37360 SONZAY officier de l'armée de l'Air en retraite

M. Michel AUDEMONT 37540 SAINT CYR SUR LOIRE conseiller pédagogique de l'Education Nationale en retraite

M. Jean-François AUDOYER 37550 SAINT AVERTIN Général dans l'armée de terre retraité

M. Michel BARRAS 37300 JOUE LES TOURS juriste d'entreprises en retraite

M. Régis BEAUVALLE 37100 TOURS directeur des services fiscaux en retraite

M. Jean-Louis BERNARD

37550 SAINT AVERTIN

responsable de formation pour l'armée de terre en retraite

M. Jacques BONVALET 37600 LOCHES ingénieur divisionnaire des TPE en retraite

M. Claude BOUCARD 37100 TOURS

cadre supérieur des télécommunications en retraite

M. Roger BRAND 37260 MONTS enseignant chercheur

M. Joël BROSSEAU 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE inspecteur des permis de conduire en retraite

M. Marcel BUTTIER 37300 JOUE LES TOURS compositeur graphiste à la Nouvelle République en retraite

M. Gérard CAUDRELIER 37000 TOURS

Adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF Retraité

M. Jacques CHAMORET 37150 BLERE assistant technique de la direction départementale de

M. Jean-Marc CHARLET 37000 TOURS officier en retraite

l'équipement en retraite

M. Francis COUSTEAU 37320 ESVRES SUR INDRE retraité de l'armée de l'air

M. Hubert de LA BROSSE 37000 TOURS lieutenant colonel armée de l'air en retraite

M. Alain DENAT 37300 JOUE LES TOURS technicien supérieur du CEA

M. Bernard DOMINÉ 37230 PERNAY Architecte en retraite

Mme Annick DUPUY 37400 AMBOISE

Retraitée de la fonction publique territoriale - D.G.S.

M. Noël FIGUE 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Directeur des ressources humaines à.france Télécom retraité

M. Hubert FOUQUET 37270 AZAY SUR CHER Géomètre Retraité

M. Hubert GALLAND 37250 VEIGNE agent général d'assurances en retraite M. Arnaud GERMAIN37230 LUYNES

ancien directeur administratif et financier

Mme Catherine GIRARD 37140 RESTIGNÉ Retraitée Chef de projet

M. Jean-Paul GODARD37190 CHEILLEcolonel de l'armée de terre en retraite

M. Jacques GOURSAT 37000 TOURS

ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts en retraite

Mme Catherine GUENSER
37120 BRAYE SOUS FAYE
Expert et consultant immobilier d'entreprise

M. Serge GUERANGER37300 JOUE LES TOURSofficier supérieur de l'Armée de terre en retraite

M. Michel HERVÉ 37320 ESVRES SUR INDRE retraité de l'Education Nationale

M. Paul HOSTACHE 37230 FONDETTES ingénieur en retraite

M. Michel HUGUET 37220 L'ILE BOUCHARD directeur d'école élémentaire retraité

M. Daniel JOUVIN37220 PANZOULTcommandant des sapeurs pompiers retraité

M. Patrick LACAZE 37601 LOCHES CEDEX géomètre expert

M. Robert LAFON 37000 TOURS chef de section SNCF retraité

M. Bernard LAVALADE 7270 LARCAY géomètre-expert retraité

M. Jacques LE GOAZIOU 37550 SAINT AVERTIN officier de l'armée de terre retraité

M. Roland LESSMEISTER 37210 PARCAY MESLAY conducteur de travaux et technicien immobilier dans l'Armée de terre retraité

M. Georges LUQUET 37360 NEUILLE PONT PIERRE conducteur de travaux DDE en retraite

M. Jean-Pierre MESLET 37390 METTRAY

officier retraité

M. Pierre-Louis MINIER37230 LUYNESColonel de gendarmerie en retraite

M. Christian MOHEN

37540 SAINT CYR SUR LOIRE

Retraité - Directeur hygiène sécurité et environnement à la Sté Primagaz

M. Paul MOREAU 37400 AMBOISE attaché coMme rcial retraité

M. Robert NOMBRET 37200 TOURS

ingénieur en chef retraité de la fonction publique territoriale

M. Jean-Pierre OLIVIER 37300 JOUE LES TOURS cadre supérieur de france Télécom en retraite

M. Georges PARES 37550 SAINT AVERTIN

Responsable et animation technique des projets du parc nucléaire à EDF CNEPE Retraité

M. Claude PECQUEUR 37800 SAINT EPAIN

chef du service interministériel de défense civile et protection civile d'indre-et-loire en retraite

M. Roger PICHOT 37170 CHAMBRAY LES TOURS responsable d'un centre autoroutier en retraite

M. Yves PINAUD 37000 TOURS ingénieur divisionnaire de l'équipement retraité

M. Michel PRE 37370 NEUVY LE ROI gérant d'une entreprise d'expertises de l'immobilier

M. Dominique PROT 37600 LOCHES

Retraité - directeur du Génie pour la région militaire du Sud-Ouest

M. Pierre PROTAT 37200 TOURS officier supérieur de l'armée de terre en retraite

M. Richard RATINAUD 37150 CIVRAY DE TOURAINE colonel en retraite de l'armée de terre

M. Pierre REINA 37530 POCE SUR CISSE directeur de missions et conseil

M. Jean-Christophe ROUILLON 37110 CHATEAU RENAULT architecte

M. Dominique SAULNIER 37000 TOURS

consultant et formateur

M. Max SCHIEVE 37100 TOURS lieutenant colonel en retraite

M. Claude SIRAUT 37540 SAINT CYR SUR LOIRE ingénieur général honoraire des eaux et forêts en retraite

Mme Nicole TAVARES 37290 BOSSAY SUR CLAISE trésorier principal de la fonction publique nationale en retraite

M. Dany TETOT37380 REUGNYresponsable commercial en retraite

M. Pierre TONNELLE 37140 INGRANDES DE TOURAINE Directeur général des services en collectivités territoriales Retraité

Article 2 - La présente décision sera notifiée aux intéressés, aux Sous-Préfets, aux maires d'Indre-et-Loire, aux services de l'Etat concernés et insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, 11 décembre 2009 Le président, Claire JEANGIRARD-DUFA

CABINET DU PRÉFET

ARRÊTÉ préfectoral réglementant la distribution et la vente à emporter de carburants

LE PREFET d'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2215-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le Code pénal et notamment son article R 610-5;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2007 réglementant la vente et la détention de produits dangereux explosifs ou inflammables susceptibles par leur usage de troubler l'ordre public;

Considérant que la période des fêtes de fin d'année, singulièrement la nuit du 31 décembre 2009 au 1er janvier 2010, est susceptible de donner lieu à des débordements;

Considérant que l'un des moyens pour commettre des incendies ou des tentatives d'incendies volontaires consiste à utiliser, à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont proposés à la vente, les carburants et combustibles domestiques et qu'il convient, de ce fait, d'en restreindre les conditions de distribution, d'achat et de vente à emporter;

Considérant que toutes les mesures doivent être prises pour prévenir la survenance des incendies volontaires ou en limiter les conséquences ;

Sur proposition du directeur de cabinet du Préfet ;

ARRETE:

Article 1er: A compter du 30 décembre 2009 et jusqu'au 2 janvier 2010 inclus, sur l'ensemble du territoire

départemental, la distribution, la vente, l'achat de carburants sont interdits dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police locaux.

Article 2 : Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles de l'amende prévue pour une contravention de 1ère classe.

Article 4 : Le Directeur de Cabinet du Préfet d'Indre-et-Loire, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire, le Chef de l'unité de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, les maires des communes d'Indre-et-Loire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 15 décembre 2009

Le Préfet, Joël FILY

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

BUREAU DU MANAGEMENT INTERMINIS-TERIEL ET DU COURRIER

ARRÊTÉ de délégation de signature

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'Etat;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière;

VU le code de justice administrative;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-374 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du 4 juin 2009 portant nomination de M. Joël FILY en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté du 29 septembre 2009 nommant M. Denis HARLE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur interdépartemental des routes Nord Ouest à compter du 1^{er} novembre 2009 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale ;

Article 1

Délégation est donnée à M. D HARLE Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur interdépartemental des routes Nord Ouest , à l'effet de signer, dans le cadre de ses

attributions et compétences, les décisions suivantes concernant les domaines suivants :

CODE	NATURE DU POUVOIR	RÉFÉRENCE
	1 - Gestion et conservation du domaine public national	
1.1	Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Routier et ses dépendances. Délivrance des autorisations Actes d'administration des dépendances du Domaine Public Routier	Code Général de la propriété des personnes publiques
1.2	Autorisation d'occupation temporaire a) pour le transport de gaz	Circulaire 69.11 du 21/01/69
	b) pour la pose de canalisation d'eau, de gaz e d'assainissement	tCirculaire 51 du 9/10/68
1.3	Autorisation d'implantation de distributeurs de carburants su le domaine public hors agglomération	rCode du domaine de l'Etat Article R53
1.4	Autorisation pour l'implantation de distributeurs de carburants sur terrains privés hors agglomération	sCirculaires des 06/05/1954, 12/01/1955, 24/08/1960, 12/12/1960, 27/06/1961
1.5	Autorisation pour l'implantation de distributeurs de carburant en agglomération	sCirculaires 69.113 des 06/11/1969, 06/05/1954 et 12/01/1955
1.6	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles	
1.7	Délivrance des permissions de voirie pour Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique, Les ouvrages de transports et distribution de gaz Les ouvrages de télécommunication	L.113.3 et suivants et R. 113.3 et suivants du Code de la Voirie Routière
1.8	Délivrance des permissions de voirie sur autoroutes noi concédées pour les canalisations transversales	nDécret N°94,1235 du 29/12/1994
1.9	Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 04/08/1948 Article 1er modifié – article du 23/12/1970
1.10	Approbation des avant-projets de plans d'alignement	
1.11	Délivrance des alignements individuels et permissions de voirie sur autoroutes non concédées et routes nationales classées voies express	
1.12	Délivrance des alignements individuels et permissions de voirie sur RN sauf en cas de désaccord avec le Maire de la Commune concernée, lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public.	aR. 112.1 et suivants du
1.13	Autorisation de remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service	eCode du domaine de l'Etat : art R 53
1.14	Règlement amiable des dossiers de dégâts au domaine public	
	2 – Exploitation de la route – police de la circulation	

CODE	NATURE DU POUVOIR	RÉFÉRENCE
2.1	Arrêté réglementant la circulation sur routes nationales h agglomération	norsCode de la route
2.2	Arrêté réglementant la circulation et limitation de vitesse autoroutes non concédées	sur Article R.411.9 du code de la route
2.3	Instauration de vitesses maximales autorisées	Article R.411.8 et R.413.1 à R.413.16 du code de la route
2.4 2.5	Réglementation de la circulation sur les ponts Instauration de régimes de priorités aux carrefours	Article R.422.4 du code de la route Article R.411.7 et R.415.8 du code de la route
2.6	Instauration d'interdictions et de prescriptions liées à la pol de la circulation y compris les feux de circulation	
2.7	Décisions de restrictions temporaires de circulat nécessitées pour tous les travaux sur les routes nationales, voies express, les autoroutes non concédées y compris p les travaux entraînant une coupure de la route avec déviat de la circulation	les Article R 411-8 et our R 411-18
2.8	Décision d'interruption et de déviation temporaire circulation motivée par des circonstances exceptionne appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécu publique ainsi que les décisions de remise en circulation	lles
2.9	Instruction des dossiers et autorisation d'organisat d'épreuves sportives	tionDécret N°55.1366 du 18/10/1955
2.10	Commande, approbation, avis relatifs à des dossi concernant des opérations d'investissement sur le réseroutier national non concédé. Décision de mise en service de ces mêmes opérations	iersCirculaire du 5 mai 1994 eau
2.11	Autorisation de circuler à pied, à bicyclette à cyclomoteur avec du matériel non immatriculé ou non motorisé pour services de l'équipement ou les entreprises travaillant p leur compte, sur les autoroutes et les routes express	lesroute
2.12	Autorisation de dérogation d'utilisation des pneus à crampo sur routes nationales au profit de certains transpo irremplaçables concernant les denrées périssables.	
2.13	Approbation des dossiers relatifs à la signalisation direction sur le réseau national et dans les villes classées pôverts	
	3 - Contentieux	
3.1	Présentation d'observation orales devant les tribunaux l'ordre administratif pour les affaires relevant de la DIR No Ouest dans le département d'Indre- et-Loire	
3.2	Mémoires en défense devant le tribunal administr d'Orléans en ce qui concerne les référés d'urgence prévus le code de justice administrative : - référé suspension - référé liberté	
	- référé conservatoire	Article L 521-1 CJA
		Article L 521-2 CJA
		Article L 521-3 CJA eut donner délégation de signature aux ag

Article 2 En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008, M. Denis HARLE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord-

Ouest, peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

Cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire

Article 3

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4

La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre et Loire et le Directeur Interdépartemental des Routes Nord Ouest par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et Loire et dont l'ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Seine-Maritime, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

Monsieur le Directeur départemental de l'équipement Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental,

Fait à TOURS, le 2 novembre 2009 Joël FILY

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST

ARRETE N° 2009-54 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département d'Indre-et-Loire

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU:

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissionnaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- l'arrêté du 29 septembre 2009, portant nomination de M. Denis HARLE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er novembre 2009 ;
- l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire en date du 2 novembre 2009 portant délégation de signature à M. Denis HARLE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis HARLE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, la délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2009 est exercée par M. Philippe REGNIER, ICTPE, directeur adjoint.

- Article 2 : délégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :
- Pascal GABET, IPC, chef du Service des Politiques et des Techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.14 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Pascal MALOBERTI, ICTPE, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Michael SAVARY, ITPE, chef du Pôle Sécurité Routière Exploitation, à l'effet de signer les décisions visées aux points 2.1 - 2.2 - 2.7 - 2.9 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Jean-Marc DALEM, ITPE, chef du district de Dreux, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 1.2 1.6 à 1.12 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Bernard BAILLY, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Dreux, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 1.2 1.6 à 1.12 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Stéphane SANCHEZ, ITPE, chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Marie-Françoise HEDIN, SA, ajointe au chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Cécile LABORDE, AA, chef du pôle contentieux et affaires juridiques, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 3.1 de l'arrêté préfectoral susvisé
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.
- Article 4 : L'arrêté 2009-36 du 2 octobre 2009 est abrogé.

Article 5 : Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, et dont une copie sera adressée à la secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Rouen le 5 novembre 2009 Pour le préfet et par délégation Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest Denis HARLÉ Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs et consultation RAA: Site Internet : http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

Adresse postale:

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 €l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régle à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture Dépôt légal : *17 décembre 2009* - N° ISSN 0980-8809.